

à l'issue de 23/11/21.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro ICCAS/2021 du 23 novembre 2021

OBJET : AVIS SUR DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE MENAGERE A DOMICILE – Dossier numéro 1/2021

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 13 du 12 octobre 2018 décidant :

- de la gestion de l'action sociale en interne suite à la dissolution du CCAS le 31 décembre 2018 suite à la Loi NOTRe,

- de constituer un Comité consultatif chargé des affaires sociales chargé de formuler un avis consultatif sur les dossiers qui seront ensuite soumis au Conseil Municipal

- de donner délégation au Maire pour instruire les dossiers d'aide sociale après avis du Comité Consultatif chaque fois qu'il sera nécessaire de le saisir, à charge au Maire d'en rendre compte au Conseil Municipal

Vu la demande formulée le 15 octobre 2021 pour solliciter l'aide- ménagère à domicile à compter du 1^{er} décembre 2021 en faveur du dossier numéro 1/2021,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif chargé des affaires sociales réuni le 22 novembre 2021,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est rendu un avis favorable à la demande d'aide- ménagère à domicile en faveur du dossier numéro 1/2021 à compter du 1^{er} décembre 2021.

Article 2 : le dossier sera transmis à la Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales de VANNES pour instruction et décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Morbihan et sera notifié au demandeur.

Fait à Mohon le 23 novembre 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX

